

Règlement de la campagne promotionnelle «PMU – Free Bets» (13.01.-26.01.2025 | 1/2025)

GENERALITES

1. «PMU – Free Bets» désigne une campagne promotionnelle au cours de laquelle sont attribués des paris PMU gratuits. Pendant toute la durée indiquée de la campagne 1/2025, des paris gratuits Quinté+ SpOt (ci-après « paris gratuits ») sont à gagner pour un montant total maximum de CHF 14'980.-.
2. Swisslos, une coopérative ayant son siège à Bâle, organise cette campagne dans le territoire de la Suisse alémanique¹ et du Tessin (territoire contractuel de Swisslos) conformément au présent règlement.
3. Le présent règlement complète les conditions de participation au PMU.

Conditions à la participation

4. La participation à la campagne promotionnelle «PMU – Free Bets» implique l'achat préalable d'un pari PMU Quinté+ de Swisslos, c'est-à-dire le versement d'un enjeu minimum de CHF 2.50 (deux francs cinquante). La condition à la conclusion d'un contrat de jeu au PMU et par conséquent à la participation à la campagne promotionnelle «PMU – Free Bets» est que le participant soit âgé de 18 ans révolus.
5. Chaque pari Quinté+ acheté entre le 13.01 et le 26.01.2025 (chaque jour de 00h00 jusqu'à la course Quinté+ du jour) participe automatiquement une fois à la campagne, si tant est que le nombre maximum de paris gratuits n'a pas été atteint. Les paris en mode Flexi ne sont pas autorisés à participer.

Les paris annulés ultérieurement sont retirés de la campagne promotionnelle avec effet rétroactif et perdent ainsi tout droit au gain.

6. La campagne promotionnelle prend automatiquement fin lorsque le nombre maximum de paris gratuits a été atteint, aucune participation n'est plus alors possible.

¹ AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH

Volumes des paris PMU gratuits

7. Dans le cadre de la campagne «PMU - Free Bets» un montant maximum de CHF 14'980 sous la forme de paris gratuits est à gagner.

| Gain | Valeur | Taux de déclenchement moyen | Nombre de gain par jour | Dotation quotidienne | Nombre de jours | Nombre total de gains | Dotation totale |
|-----------------------------------|---------------|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| pari gratuit Quinté+ SpOt- | CHF 5 | 5 | 214 | CHF 1'070 | 14 | 2'996 | CHF 14'980 |

Tirage

8. Le système de jeu PMU attribue automatiquement les prix aux différentes participations par pari selon des règles fixées préalablement; chaque participant a les mêmes chances de gagner indépendamment de son enjeu.

Reçus

9. Tout gain est mentionné sur le reçu de participation correspondant; le terminal PMU installé dans le point de vente ou l'appareil en libre-service imprime un second reçu de participation porteur d'un pari gratuit gagné d'une valeur de CHF 5.00. Le pari gratuit gagné participe à la même course que le pari acheté.

Divers

10. Swisslos se réserve la possibilité de modifier le présent règlement.
11. La participation à la campagne promotionnelle implique l'adhésion du participant au présent règlement.
12. En cas de divergence entre les versions française ou italienne du présent règlement et la version allemande, seule ferait autorité la version allemande.
13. Le présent règlement est disponible chez Swisslos ; il également déposé sur son site Internet (www.swisslos.ch).
14. Le présent règlement entre en vigueur le 13. janvier 2025.